FAITS & CHIFFRES

SUPPLÉMENT 2023

Diocèse de Rouen

LE DIOCÈSE DE ROUEN EN 2022

Le nombre de prêtres actifs est resté constant et l'activité pastorale soutenue. En particulier, **ont été ordonnés deux nouveaux prêtres.**

Après la forte baisse de 2020, liée aux mesures prises vis-à-vis de la COVID-19, l'année 2022 est redevenue comparable aux années d'avant – crise en matière de sacrements, avec **3 221 baptêmes, 419 confirmations et 729 mariages.** Les funérailles à l'église restent, elles, stables d'année en année (un peu plus de 5 300 par an).

Ceci s'est traduit par une hausse du casuel[1] par rapport à 2021 et des dons aux différentes quêtes.

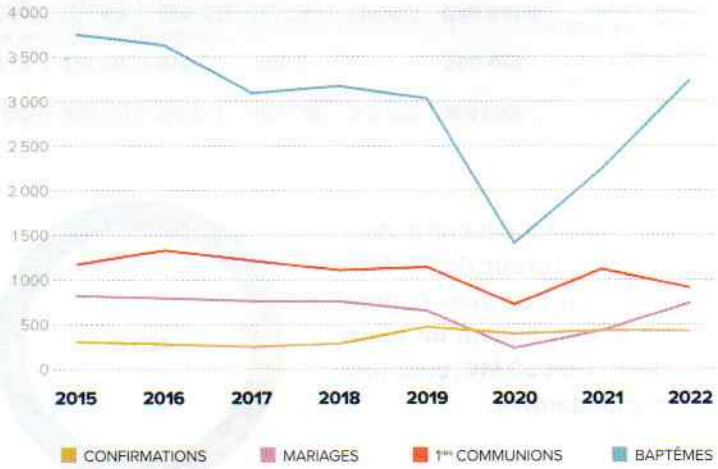

De fait, l'Association diocésaine vit à près de 85 % de dons :

- **Pour un tiers, ce sont des dons au Denier[2],** conservés par les paroisses.
- Ce sont aussi **des dons liés à l'exercice du culte** (casuels, quêtes, intentions de messe...), des dons spécifiques (chantiers diocésains, Blé eucharistique, Œuvre Saint-Romain), **ou encore des legs et donations.**
- Un peu plus de **50 % de ces dons financent les traitements, salaires et dépenses associées** (santé, formation...).
- **Un peu moins de 25 % financent l'immobilier** nécessaire à l'exercice de la mission.

Le reliquat finance divers achats de fonctionnement, obligatoires ou liés aux activités.

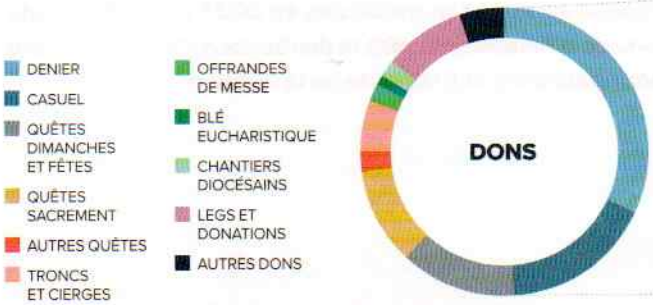

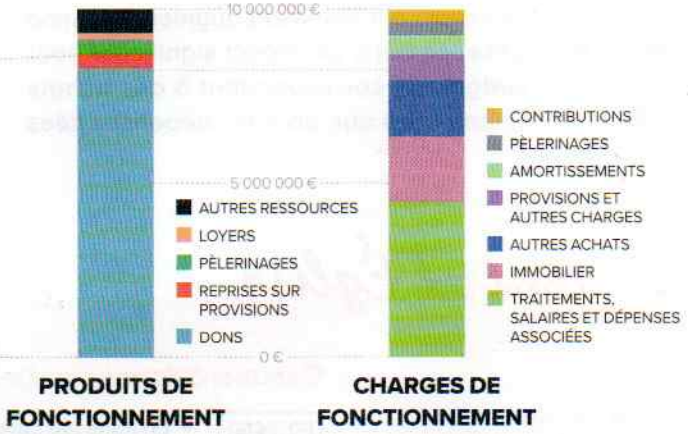

Malgré la crise économique, **les produits de fonctionnement ont augmenté de près de 13 %, notamment grâce aux legs.**

Les effets inflationnistes ne s'étant pas encore trop fait sentir, les charges n'ont pas excédé les produits, permettant de dégager **un résultat de fonctionnement légèrement positif (+42 k€).** Il y a eu également moins de dépenses immobilières.

Le résultat net est néanmoins resté négatif (-72 k€) du fait de la nécessité de provisionner de possibles pertes, les performances de la finance ayant été mauvaises.

[1] Casuel : offrandes versées lors des baptêmes, des mariages et des funérailles.
[2] Denier : don d'engagement, collecte prioritairement pour le traitement des prêtres et des salaries laïcs en mission.

En termes de trésorerie, l'exercice 2022 aura permis de dégager **une capacité d'autofinancement très satisfaisante,** préalable indispensable pour les travaux importants programmés en 2023–2025.

Par ailleurs, depuis une douzaine d'années, la solidarité entre les paroisses s'est développée et fonctionne bien : près de 2 M€ ont été partagés. Le reliquat fin 2022 sera affecté aux travaux à Saint-Étienne-du-Rouvray.

SOLIDARITÉ PAROISSIALE	Total 12 ans	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
CONTRIBUTION DES PAROISSES	**1 883 193**	235 850	228 000	205 500	179 800	137 300	155 000	166 000	170 000	174 372	72 500	81 159	77 712
COMPENSATION DETTES PAROISSES	**1 486 522**	186 342	52 611	132 945	99 169	115 766	105 732	160 054	262 401	48 002	-	70 000	253 500
SUBVENTION TRAVAUX PAROISSES	**160 055**	-	3 692	1 446	35 917	27 873	48 060	36 041	-	-	7 027	-	-
SOLDE CUMULÉ	**236 616**	236 616	187 108	15 411	-55 698	-100 412	-94 074	-95 282	-65 187	27 214	-99 155	-164 629	-175 788

Globalement, avec un budget annuel autour de 10 M€, l'Association diocésaine de Rouen affiche **un bilan dépassant 30 M€, avec peu d'endettement.**

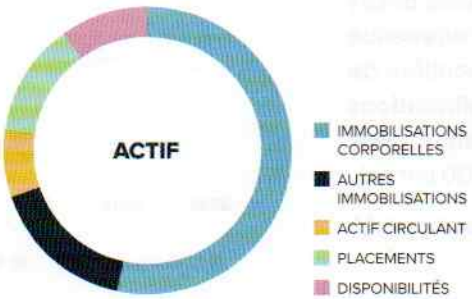

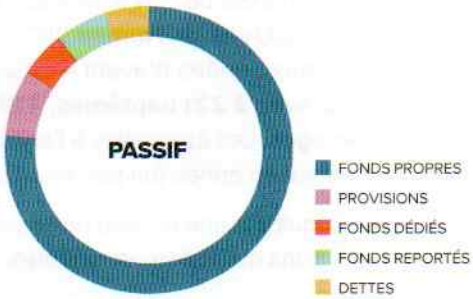

EN 2023

Les besoins de financement s'accroissent néanmoins fortement :

• d'une part, quelques grands chantiers qui n'ont pas eu lieu en 2022 démarrent en 2023 et le recours à l'emprunt est devenu prohibitif ;

• d'autre part, les coûts ont fortement augmenté comme partout en France, ce qui a un impact significatif pour les 40 % du budget qui correspondent à des achats de fonctionnement, ainsi que pour les dépenses liées aux personnes.

Pour autant, la générosité du peuple de Dieu ne faiblit pas : à titre d'exemple, **les versements au Denier sont, à la rentrée 2023, en tous points comparables à ce qu'ils étaient à la rentrée 2022.** Ils représentent moins de 45 % de la totalité du Denier en 2022, tant est grande la générosité dans les derniers mois de l'année.

La pérennité de cette générosité est absolument vitale, chaque année, et en particulier en 2023 et 2024 compte tenu de la hausse des coûts et des besoins d'investissement pour permettre la poursuite de la mission.

Soutenir l'Église

Le don au Denier : réduction fiscale

Si vous êtes imposable, vos dons sont déductibles à 66 % de leur montant, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Comment donner au Denier ?

» **En ligne par carte bancaire**
sur donnons-rouen.catholique.fr

» **Par prélèvement automatique**
pour soutenir l'Église à mon rythme et selon mes moyens (souscription depuis notre formulaire de don en ligne).

» **Par chèque**
à l'ordre de l'Association diocésaine de Rouen, à renvoyer dans l'enveloppe retour jointe accompagné du bulletin rempli.

En savoir plus sur les legs

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions, sur les différents moyens de soutenir l'Église.

Votre contact dédié :
Philippe Euzennat,
économe diocésain
02 35 71 20 52
economat@rouen.catholique.fr

Plus d'informations sur :
donnons-rouen.catholique.fr/legs-donations/

Conception : Alteriade